



avec
BRUNO CHRÉTIEN
ancien directeur de caisse de retraite,
gérant de **Factorielles**

L'entretien

« La réforme des retraites est globalement positive pour les assureurs »

Les produits d'épargne retraite sont relancés par le projet de loi du gouvernement. Les compagnies peuvent se frotter les mains.

Quelles sont les grandes lignes de la réforme des retraites ?

Son ambition est d'équilibrer les comptes du régime par répartition d'ici 2018. Trois leviers étaient possibles : la hausse des cotisations, la baisse des droits et le report de l'âge du droit à la retraite. C'est cette dernière piste qui a été privilégiée. Le gouvernement ne voulait pas donner le sentiment d'augmenter les prélèvements. L'âge légal de départ en retraite est donc désormais fixé à 62 ans. Ce report s'applique à tous (privé, fonction publique, régimes spéciaux). Par ailleurs, cette réforme traduit la prise de pouvoir par les retraités. Un nouveau tabou est

aujourd'hui uniquement en rente viagère. Avec la réforme, 20 % de la valeur de rachat du contrat pourront être versés sous forme de capital. Les épargnants pourraient ainsi disposer de sommes plus importantes pour mener à bien un projet, immobilier par exemple, au moment de leur départ en retraite. On voit là l'effet du lobby des assureurs...

Et quid du Perco ?

Le plan épargne retraite collectif va subir une modification importante : la moitié de la participation de l'entreprise sera automatiquement versée sur un Perco, sauf si le salarié s'y oppose. De plus, les salariés des entreprises dépourvues de compte épargne-temps seraient autorisés à verser sur le Perco, dans la limite de 5 jours par an.

Pourtant, la crise n'est pas propice à promouvoir la retraite par capitalisation...

Certes, les récentes turbulences financières ne sont pas propres à rassurer les épargnants. Pour réduire les risques, le projet de loi prévoit la mise en place d'une convention de gestion pour les Perco, qui limiterait progressivement le niveau de risque des placements du salarié au fur et à mesure de l'approche de la retraite.

On dit aussi que les retraites chapeaux ne sont pas mortes, mais mieux encadrées...

Décidément, les pouvoirs publics en veu-

lent aux retraites chapeaux. Désormais, l'entreprise pourra mettre en place un régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 - retraites chapeaux) pour une catégorie de salariés, uniquement si l'ensemble de ses salariés bénéficie déjà d'un Perco, d'un Pere (plan d'épargne retraite d'entreprise) ou d'un contrat article 82, 83 ou 39. Dans le même registre, les entreprises seront obligées de mettre en place avant le 31 décembre 2012 un régime de retraite supplémentaire pour tous les salariés (Perco, Pere...), si une catégorie de ses salariés bénéficie déjà d'un article 39.

Comment réagissent les entreprises ?

A force de changer les règles du jeu, elles n'osent plus s'engager sur ce type de contrats collectifs, surtout s'il y a rétroactivité. Par ailleurs, le texte prévoit l'ouverture de négociations de branche avant le 31 décembre 2012. Clairement, s'il y a obligation de négociation sur la retraite, les grandes entreprises pourront se le permettre en termes de moyens, ce qui n'est pas le cas des entreprises *middle market*. De plus, les articles 39 sont normalement installés sans information. Or, les patrons vont être tenus de préciser les avantages de leurs cadres dirigeants. En matière de paix sociale, cela ne sera pas idéal.

Et les assureurs ?

C'est globalement une réforme intéressante pour le secteur. De plus, jusqu'à présent, les Perco étaient réservés aux grandes entreprises. Les nouvelles règles augurent d'opportunités intéressantes. Mais il faut prendre conscience que les différents amendements qui assouplissent tous ces produits déstructurent aussi leur socle collectif. Bref, tout est fait pour que la retraite par capitalisation collective s'individualise, alors qu'elle restait jusqu'à présent une exception. Le marché sur ce segment va devenir de plus en plus âpre. •

*Propos recueillis par
Christophe Lafontaine*

Un nouveau tabou est apparu : il n'est pas question de toucher aux pensions des retraités. »

apparu : il n'est pas question de toucher à leurs pensions. D'autre part, les régimes supplémentaires se sont invités au débat, ce qui n'était pas prévu à l'origine.

Quels produits compte relancer le gouvernement ?

Il souhaite d'abord clairement relancer le Perp (plan épargne retraite populaire). La sortie de ce plan d'épargne se fait au-